



CONCOURS D'ENTRÉE EN ÉCOLE

D'INFIRMIERS ANESTHÉSISTES ANNEE 2019

Candidats relevant de <u>l'article 15</u> de l'arrêté du 23 juillet 2012 Relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste : Sage-femme, étudiant en Médecine (ayant validé la 3ème année du 2ème cycle), IDE possédant un master II Sans excéder 5 % du quota initial

Quota: 25 places Reports: 6 Places ouvertes: 19

Clôture des inscriptions : vendredi 8 février 2019 (cachet de la poste faisant foi)

Date du concours :

Epreuve orale (admission): mardi 26 mars 2019

Dossier à renvoyer impérativement par courrier à :

Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon 19, avenue Maison Blanche - 93331 Neuilly-sur-Marne Cedex

Téléphone secrétariat: 01.49.44.36.44

E-mail: s.lefaivre@ifits.fr

www.ifits.fr

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON

PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTRÉE D'INFIRMIER(E) ANESTHÉSISTE

Candidats relevant de l'article 15 *
Sage-femme, étudiant en médecine

(ayant validé la 3ème année du 2ème cycle) ou I.D.E. possédant un master II

- 1. La fiche d'inscription, ci-jointe, complétée et signée.
- 2. Une photo d'identité (à coller ou agrafer sur la fiche d'inscription ci-jointe).

 Cette photo doit être « tête nue, de face, et sur fond blanc » conformément à la réglementation sur les photographies de pièces d'identité.
- 3. Une photocopie lisible certifiée conforme par le candidat¹ de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité.
- 4. Une demande écrite de participation aux épreuves de sélection.
- 5. Une lettre de motivation manuscrite.
- 6. Un curriculum vitae précisant la durée d'exercice.
- 7. Un état des services avec justificatifs de l'ensemble de la carrière d'Infimier Diplôme d'Etat attestant un exercice professionnel équivalent temps plein à 24 mois (à vingt quatre mois) minimum au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Pour les Infirmiers Diplômés d'Etat exerçant leur activité dans le secteur libéral, en plus du curriculum vitae détaillé, un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice établi par les service fiscaux de leur lieu d'exercice et de tout autre document permettant de justifier des modes d'exercice et des acquis professionnels postérieures à l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier.

- 7. Une photocopie des titres ou diplômes :
 - De sage-femme,
 - D'une attestation de réussite à la 3^{ème} année du 2^{ème} cycle des études médicales,
 - D'un état infirmier et du diplôme de grade master obtenu,
 - **a.** Document ARS avec **numéro d'enregistrement d'ADELI** et numéro d'enregistrement à l'ordre infirmier / ordre des sages-femmes,
 - **b.** Autres diplômes universitaires (DU, DIU, Licence, Master...),
 - c. Autres diplômes ou titres (AFGSU...).
- 8. <u>Le programme détaillé du Master</u> suivi (intitulé et contenu des unités d'enseignement, lieu et durée de stage) ainsi que le relevé final des notes obtenues.
- **9.** Un **certificat médical** attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.
- 10. L'autorisation de diffusion sur internet, ci-jointe, complétée et signée,
- 11. Un chèque bancaire ou postal de 95 Euros, à l'ordre de l'Agent Comptable du G.I.P.

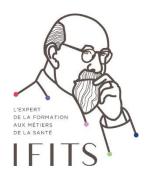
 Ces droits d'inscription restent acquis,
 même en cas de désistement, d'absence ou d'échec au concours.

COÛT DE LA 1ÈRE ANNEE DE FORMATION

Avec financeur: 9 243 euros / Sans financeur: 6 980 euros

^{*} De l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste

¹ La présentation de l'original sera exigée lors de l'admission définitive.



Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

 N° d'enregistrement :

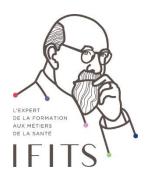
FICHE D'INSCRIPTION

CONCOURS D'ENTRÉE D'INFIRMIER(E) ANESTHÉSISTE

Candidats relevant de l'article 15 de l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste

Sage-femme, étudiant en médecine (ayant validé la 3ème année du 2ème cycle) ou I.D.E. possédant un master II

NOM patronymique (jeune fille) :				
SEXE: Féminin Masculin DATE DE NAISSANCE: LIEU DE NAISSANCE: SITUATION DE FAMILLE: NATIONALITÉ: N° DE SÉCURITE SOCIALE: ./_//_/_//_/_/ ADRESSE:		bre d'enfants :	PHOTO A COLLER AGRAPH) R OU
CODE POSTAL : /_/_/_/ VIL				
TRAVAIL:	🕾 PORTA	ABLE :		
	TITRES D'INSCRIPTION	(cocher la case cor	respondante)	
Dernière formation suivie : Langue(s) vivante(s) : □ Diplôme d'Etat d'Infirmier : □ Titres, certificats ou autorisation d'exercer la profession Infirmière : □ Formation préparatoires au concours : □ Autre(s) diplôme(s) : Dernier employeur : Mode d'exercice : Public □ Privé □ Libéral □ N° INE : Financement : Financeur □ Autofinancement □		Année :	Lieu : Lieu : Lieu :	
	<u>ATTEST</u>	ATION		
Je soussigné(e) atteste sur l'honneu des photocopies et documents transn		ignements mentionne	és sur ce document et la d	conformité
A le			Signature	





AUTORISATION DE DIFFUSION SUR INTERNET

(NOM PATRONYMIQUE ou NOM DE NAISSANCE, NOM USUEL)

L'école des Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat de l'IFITS de Neuilly sur Marne affiche en ligne, sur son site internet, les résultats du concours ainsi que les candidats admissibles, puis admis aux épreuves de sélection.

Merci de completer le formulaire d'autorisation ci-dessous.
Je soussigné(e), Mme – Mr :
Nom patronymique (de naissance) :
Nom d'épouse :
Prénom :
□ Autorise
□ Refuse
La diffusion de mon nom sur le site <u>www.ifits.fr</u>
Fait à201
Signature :